



Instruction pour la distribution du matériel de la Banque de gènes nationale

Introduction :

La distribution de matériel génétique représente la fourniture d'échantillons représentatifs d'accessions de semences d'une banque de gènes, en réponse aux demandes des utilisateurs de matériel génétique. En général, les semences sont distribuées à partir de la collection active.

Le matériel génétique doit être distribué d'une manière à assurer un bon état à l'arrivée à destination. Les conditions durant le transport peuvent être néfastes à la qualité des semences; les semences doivent donc être emballées avec soin et distribuées dans des enveloppes scellées résistantes à l'humidité pour être protégées pendant le transport.

Distribution du matériel génétique

1. Vérifier si le demandeur a fourni une liste des variétés souhaitées avec le nom et le numéro d'accession (voir www.bdn.ch). Sinon se renseigner sur les buts de la demande.
2. Vérifier la disponibilité des accessions demandées pour les distribuer avec un MTA (Material Transfer Agreement) Standard.
3. Vérifier la quantité de semences disponibles.
3. Informer le demandeur si le matériel ne peut pas être distribué. Lorsque la quantité de semences n'est pas suffisante, informer le demandeur que les accessions ne peuvent être fournies qu'après une régénération, et préparer les accessions pour la régénération.
4. Vérifier s'il s'agit d'une distribution dans l'Union Européenne (UE) ou vers un pays hors UE. Normalement un certificat phytosanitaire est requis pour des exportations vers des pays hors de l'Union Européenne. Un certificat phytosanitaire peut être obtenu auprès de l'Office fédérale d'agriculture (OFAG) : (<http://www.phytosanitarycertificate.ch/?&language=fr>) ou du Service de protection des plantes d'Agroscope.
5. Enregistrer la demande sous Q:\5_Produits\P17\5_REG\Ressources_génétiques\collection gkse\Envoie du matériel. Le fichier doit contenir les informations suivantes :
 - Numéro de référence de distribution
 - Adresse du demandeur
 - Date de la demande
 - Date de la fourniture
 - Nombre total d'accessions distribuées
 - But de la demande
 - Certificat phytosanitaire (si applicable)
 - MTA
6. Vérifier la nécessité d'un accord de Transfert de Matériel (MTA). Préparer le « MTA » adéquat : en français ou en anglais.
7. Préparer les échantillons pour la distribution.
8. Préparer la liste d'accessions à envoyer, mentionner le lien pour pouvoir consulter les données passeport minimale (www.bdn.ch). Préparer les étiquettes pour les accessions sélectionnées et en coller une sur les enveloppes qui vont être utilisées pour l'envoi des semences au demandeur. Les étiquettes doivent contenir l'information suivantes :

Ne pas effacer :

Dernière(s) modification(s) mineure(s)
||23.9.2013 ||
Dernière modification majeure
|| ||



Auteur : || Sibe ||
 Approuvé par : || ||

Version : || 01 ||
 du : || 25.9.2013 ||

- Date
- Numéro d'accession
- Espèce en latin (ex. Triticum aestivum)
- Nom d'accession
- Informations importantes, pour les céréales par exemple : blé de printemps, blé d'automne,...
- Numéro de référence de la distribution

9. Préparer la lettre de couverture et un bulletin réponse à compléter et à retourner à la banque de gènes par le demandeur, pour confirmer que les semences ont été reçues en bon état.

10. Embaquer les échantillons de semences, la lettre de couverture, le MTA et la liste des semences dans une enveloppe renforcée ou dans un carton. Utiliser des matériaux de remplissage pour éviter des dommages pendant le transport. Le MTA et le certificat phytosanitaire doivent être collés à l'extérieur de l'enveloppe. Envoyer les échantillons avec une brève lettre d'accompagnement, la liste d'accessions, le « MTA », et si nécessaire le certificat phytosanitaire.

11. Envoyer les colis de semences par le moyen le plus rapide.

12. Enregistrer les détails de l'envoi dans le dossier de données de distribution (Q:\5_Produits\P17\5_REG\Ressources_génétiques\collection_gk se\Envoie du matériel).

Tableau : Quantité minimale de semences pour la distribution en graines ou gramme par accession et par espèce

Abréviation : Poll. = Comportement pollinisation ; Méc. = Mécanisme de pollinisation ; aut. = autogame ; all. = allogame ; ent. = entomophiles ; an. = anémophiles ; princ. = principalement ; part. = partiellement ; mon = monoïque ; dio. = dioïque, prot. = protandre ; f.c. : fécondation croisée ;

Commentaire [VIO1]: Enlever toutes les abréviations non utilisées dans le tableau

Espèce	Comportement Pollinisation	Mécanisme de pollinisation	Distribution (graines)
Céréales			
Blé	aut.		50 - 100
Orge	aut.		50 - 100
Épeautre	aut.		50 - 100
Amidonnier / Engrain	aut.		50 - 100
Avoine	aut.		50 - 100
Seigle	all., fortement auto-incomp. gamet.	an.	100 - 200
Triticale	aut.	an.	50 - 100
Crucifères			
Choux	all., auto-incomp. sporo.	ent.	60 - 120
Choux fleur	princ. all., auto-incomp. sporo.	ent.	60 - 120
Radis	all.	ent.	60 - 120
Légumes-fruits			
Concombre	all., mon.	ent.	25

Ne pas effacer :

Dernière(s) modification(s) mineure(s)

||23.9.2013 ||

Dernière modification majeure

|| ||



Auteur : || Sibe ||
 Approuvé par : || ||

Version : || 01 ||
 du : || 25.9.2013 ||

Aubergine	part. aut., 48% all.	ent.	25
Courge, Courgette	all., mon.	ent.	25
Poivron, Piment	all.	ent.	25
Tomate	aut.		10 - 25
Artichaut	all.	ent.	25
Légumes-feuille			
Arroche	aut., mon.	ent.	25
Chicorée	all., fortement auto-incomp. sporo.	ent.	50
Epinard	all., dio.	an.	50 - 100
Laitue	Princ. aut., 1 - 6 % f.c.	ent.	50 - 100
Bette à côte	all., auto- incomp. gaméto.	an.	50 - 100
Cardon	all.	ent.	25 - 50
Mâche	aut., mais aussi all.	ent.	50 - 100
Légumes-racine			
Carotte	all., prot.	ent.	100 - 200
Céleri	all., prot.	ent.	50 - 100
Betteraves	all., auto- incomp. gaméto.	ent., an.	50 - 100
Chervis	all.	ent.	50 - 100
Panais	all., prot.	ent.	25 - 50
Fenouil	all.	ent.	100 - 200
Navet	all.	ent.	50 - 100
Allium			
Oignons, Échalote	all., prot.	ent.	100 - 150
Poireaux	all., prot.	ent.	100 - 150
Légumineuses			
Fève	all.	ent.	25 - 50
Petit pois	princ. aut.		25 - 50
Haricot	aut.		25 - 50
Lentille	aut.		25 - 50
Soja	aut.		25 - 50
Plantes industrielles et autres			
Lin	princ. aut., jusqu'à 12% f.c.	ent.	25 - 50
Maïs	all., mon.	an.	25 - 50
Sarasin	all., auto- incomp. heterom.	an.	50 - 100
Chanvre	all., dio.	an.	25 - 50

Ne pas effacer :

Dernière(s) modification(s) mineure(s)

||23.9.2013 ||

Dernière modification majeure

|| ||